

Joseph Simon, Mayor, Tous ages de plus de vingt un ans
Et domicilié en cette Commune de la garde Remond requie
Soussigné; sur les Extraits d'acte de publication du dit
Mariage de l'écrit par les Officiers Publics des Communes
de la garde de de Couloz; sur les Extraits d'acte de
naissance de futur Portant qu'il ne s'a la Commune
des Couloz le 11 Mars 1780 (1780) sur celui de la
future Portant quelle est née a la garde le 26 Septembre
1787 (1787). sur les Extraits d'acte de dit Mariage
Mestre de la Garde l'écrit. Les Parties ayants que
c'est d'iceux Declare leur Mutuel Consentement d'ice
Mariage par la Mademoiselle qualifiée Honneur sur
celui de la loi que Jean Paul Reboul, de Marguerite
Rose que s'ont mis au Mariage, De tout qu'on
qui de ce Ledern acte que j'ai signé avec la
Remond. Les Parties ont dicté et se l'avaient.

Fait au Temple de cadavre de la garde de la garde
le jour de ce que d'ice Et l'écrit
17 gironneur de se son Joseph
Foucard

Garachon

Honneur
Marie
Cyprien
Grand
et
Claire
de laide
peine

19
C'est par la République française d'un indissoluble
de dix ans de mariage, sous le nom de M. Joseph Portet Marie
Pardouin de la Commune de la garde de département de la
Sous Couloz par Contrat de Mariage Le Citoyen
honneur Marie Cyprien, Grand et Not de Couloz, W
resident a la garde age de dix neuf ans dix neuf mois
fils mineur de légitime de feu François Pelligier
Menager le boy d'icelle de Claire Bernard d'ice
Paris; Et Claire de laide fille et aînée de la Commune
de Couloz, Et resident age de dix sept ans et
dix mois fille mineure de feu Jeanne de la
Mayor, d'icelle Et de feu François imbecille; Lesquels
futurs Cyprien et Claire de Couloz ayants des Citoyens
d'icelle Couloz, Joseph Simon, Propriétaire Joseph
Simon, Mayor, Et Joseph Foucard Bourgeois Tous ages
de plus de vingt un ans, W resident en cette Com
mune de Couloz, soussigné, atteste les dits futurs
de la leur Parents respectifs Tous Donnans a ice
Mariage d'iceux Consentement W approbation;
sur les Extraits d'acte de publication du dit
Mariage de l'écrit par les Officiers Publics de la garde
de Couloz. sur les Extraits d'acte de naissance
de futur Portant qu'il ne s'a Couloz; le 23
1781 (1781) sur celui de la future Portant quelle est